



Commune de Saint-Maixant (33490)

**Procès-verbal
Conseil Municipal du 15 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du d'avril, le conseil municipal de la commune de Saint-Maixant s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. BERNADET Alain, Maire.

Date de convocation

08 avril 2025

Présents (11) :

M. BERNADET Alain, Maire.
Mme Magali LE LAGADEC, Mme BANOS Catherine, Mme GAURY Angélique, Adjoints,
M. FIEVET Rudy, M. MAINET Aurélien, Mme ARQUEY Patricia, Mme CHARDONNET Fabienne, M. ORGET Julien,
Mme AURAIN Christiane, M. MEUNIE Jean-Christophe.

Pouvoirs (04) :

Monsieur Gérard DULUC a donné pouvoir à M. Alain BERNADET,
Madame Carole PERUZZA a donné pouvoir à Mme Patricia ARQUEY,
Monsieur EMMANUEL-EMILE Juliot a donné pouvoir à Mme Angélique GAURY,
Madame Julie SYNAKIEWICZ-BYRNES a donné pouvoir à M. Rudy FIEVET.

Excusé (08) :

M. DULUC Gérard, Adjoint.
M. EMMANUEL-EMILE Juliot, Mme SYNAKIEWICZ-BYRNES Julie, Mme PERUZZA Carole, Mme POINSTAUD Aurélie, Mme BERTRAND Nathalie, M. DEYRIARD Cédric Mme CHAUDERON Catherine. Conseillers Municipaux.

Absent (0)

Secrétaire de séance

Mme Patricia ARQUEY

Auxiliaire :

Mme Valérie BONNET

Ordre du jour :

0. Compte rendu de la réunion du 11 mars 2025 ;
1. Compte de gestion 2024 ;
2. Compte administratif 2024 ;
3. Affectation du résultat 2024 ;
4. Vote des taux d'imposition 2025 ;
5. Subventions aux associations 2025 ;
6. Budget primitif 2025 ;
7. Compte de gestion 2024 - budget annexe lotissement Vitalmerle ;
8. Compte administratif 2024 - budget annexe lotissement Vitalmerle ;

Procès-verbal valant compte rendu - Conseil Municipal du 15 avril 2025

10. Affectation du résultat 2024 - budget annexe lotissement Vitalmerle ;
11. Budget primitif 2025 - budget annexe lotissement Vitalmerle ;
12. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations ;
13. Convention de servitude avec le SDEEG parcelle AB N° 32 ;
14. Chemin rural 3, Rue Larrieu – échange terrain avec la commune ;
15. Communications du Maire ;
16. Rapport des commissions ;
17. Rapport des délégués ;
18. Divers ;
19. Questions diverses

0. Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 11 mars 2024

Le compte rendu de la réunion du 11 mars 2025 a été validé à l'unanimité des membres présents.

1. Compte de gestion 2024 – commune

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, modalités de vote à préciser :

- **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024 ;
- **Déclare** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : 11+ 04 pouvoirs

Abstention : 00

contre : 00

2. Compte administratif 2024 – commune

Madame Magali LE LAGADEC donne présentation du compte administratif 2024 qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
DEPENSES	Prévues (BP + DM)	2 086 043.94 €	DEPENSES	Prévues (BP + DM)	1 069 077.90 €
	Réalisées	1 547 023.13 €		Réalisées	568 481.03 €
	Restes à réaliser	0.00 €		Restes à réaliser	30 000.00 €
RECETTES	Prévues (BP + DM)	2 086 043.94 €	RECETTES	Prévues (BP + DM)	1 069 077.90 €
	Réalisées	1 754 677.31 €		Réalisées	624 820.97 €
	Restes à réaliser	0,00 €		Restes à réaliser	62 170.00 €

Après en avoir délibéré, hors la présence de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le compte administratif 2024.

Pour : 11+ 04 pouvoirs

Abstention : 00

contre : 00

03. Affectation du résultat 2024 – commune

Procès-verbal valant compte rendu - Conseil Municipal du 15 avril 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

➤ **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

• **Résultat de fonctionnement 2024**

A) Résultat de l'exercice	207 654.18 €
B) Résultats antérieurs reportés	429 249.61 €
C) Résultat à affecter (hors restes à réaliser)	636 903.79 €
D) Solde d'exécution d'investissement	56 339.94 €
Résultat antérieur reporté	- 377 703.18 €
Déficit d'investissement	- 321 363.24 €
Reste à réaliser dépenses d'investissement	30 000.00 €
Reste à réaliser recettes d'investissement	62 170.00 €
E) Solde des restes à réaliser d'investissement	32 170.00 €
F) Besoin de financement	289 193.24 €
• Affectation du résultat 2024	
G) Affectation en réserves en investissement (R1068)	289 193.24 €
H) Report en fonctionnement (R002)	347 710.55 €

Pour : 11+ 04 pouvoirs	Abstention : 00	contre : 00
------------------------	-----------------	-------------

04. Vote des taux d'imposition 2025

M. le Maire rappelle que par délibération n° 2024-015 du 15 avril 2024, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 34.06 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 60.92 %.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982 ;

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16) ;

Vu les projets d'investissement de la commune ;

Considérant que les taux ont été augmenté de 1.00% en 2024 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour + 4 pouvoirs (voix du Maire prépondérante – article L2121-20 du CGCT) et voix contre : zéro

➤ **Décide** pour 2025 d'appliquer un coefficient de variation proportionnelle de 1.040000 aux taux 2024 (soit 4%) et de les porter à :

- TFPB : 35.42 %
- TFPNB : 63.36 %
- TH : 15.20 %
- **Charge** M. le Maire de notifier cette décision aux services de l'Etat.

Pour : 11+ 04 pouvoirs	Abstention : 00	contre : 00
------------------------	-----------------	-------------

05. Subventions aux associations

Subventions aux associations 2025	
Associations	Propositions 2025
Association de chasse St Maixant	300
ADDAH 33	100
AFM TELETHON	200
Aide matérielle et Morale	2000
ALASM	350
Amicale des Sapeurs Pompiers de St Macaire	200
CECAO SG Club d'éducation canine	300+500
CLOWNS STETHOSCOPIES	150
Club des blés d'or	750
Club détente gymnique	550
Comité d'animation Saint Maixant	2 000
CROIX ROUGE Française	200
CVLV PSR	1 200
Entente sportive SMVS	4 000
FNACA	300
JSP Langon St Macaire	200
JUDO club St Macaire	500
LA BOULE JOYEUSE	150
Langon Sud Gironde Basket ball	400
Les Doigts malins	300
Les Restaurants du cœur	400
LO CAMIN	200
L'outil en main	100
Association des parents d'élèves	600
Pétanque Loisirs	300
POMPIERS HUMANITAIRES	100
SECOURS CATHOLIQUE	250
SECOURS POPULAIRE	250

Tennis de table St Maixant Verdélais	300		
YAKADANSER	400		
ADAPEI	150		
PREVENTION ROUTIERE	150		
AFSEP	100		
Partage sans frontières	200		
PREMIERE DEMANDE			
PEP33	100		
Multiboxes Sud gironde	300		
Club de plongée de Langon	150		
Envole toit Sud Gironde	300		
total	19 000 €		

Pour : 11+ 04 pouvoirs	Abstention : 00	contre : 00
------------------------	-----------------	-------------

06. Budget primitif 2025 – commune

Vu le projet de budget primitif 2025 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le budget primitif 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RAR 2024	0.00 €
	Nouvelles dépenses 2025	1 781 011.00 €
	BP 2025	1 781 011.00 €
RECETTES	RAR 2024	0.00 €
	Nouvelles recettes 2025	1 781 011.00 €
	BP 2025	1 781 011.00 €

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RAR 2024	30 000.00 €
	Nouvelles dépenses 2025	512 019.76 €
	Déficit 2024	321 363.24 €
	BP 2025	863 383.00 €
RECETTES	RAR 2024	62 170.00 €
	Nouvelles recettes 2025	801 213.00 €
	BP 2025	863 383.00 €

Pour : 10 + 04 pouvoirs	Abstention : 01	contre : 00
-------------------------	-----------------	-------------

07. Compte de gestion 2024 – budget annexe lotissement Vitalmerle

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux

Procès-verbal valant compte rendu - Conseil Municipal du 15 avril 2025

de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, modalités de vote à préciser :

- **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024 – budget annexe lotissement Vitalmerle ;
- **Déclare** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : 11+04 pouvoirs

Abstention : 00

contre : 00

08. Compte administratif 2024 – budget annexe lotissement Vitalmerle

Madame Magali LE LAGADEC donne présentation du compte administratif 2024 qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	Prévues (BP + DM)	384 367.00 €
	Réalisées	143 117.54 €
	Restes à réaliser	0.00 €
RECETTES	Prévues (BP + DM)	384 367.00 €
	Réalisées	143 117.54 €
	Restes à réaliser	0,00 €

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	Prévues (BP + DM)	380 000.00 €
	Réalisées	138 750.54 €
	Restes à réaliser	€
RECETTES	Prévues (BP + DM)	380 000.00 €
	Réalisées	380 000.00 €
	Restes à réaliser	€

Après en avoir délibéré, hors la présence de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le compte administratif 2024.

Pour : 11+ 04 pouvoirs

Abstention : 00

contre : 00

09. Affectation du résultat – lotissement Vitalmerle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 comme suit :
 - **Résultat de fonctionnement 2024**

A) Résultat de l'exercice

B) Résultats antérieurs reportés

D) Solde d'exécution d'investissement

241 249.46 €

Résultat antérieur reporté

Déficit d'investissement

Reste à réaliser dépenses d'investissement

Reste à réaliser recettes d'investissement

Procès-verbal valant compte rendu - Conseil Municipal du 15 avril 2025

E) Solde des restes à réaliser d'investissement

F) Besoin de financement

Affectation du résultat 2024

G) Affectation en réserves en investissement (R1068)

H) Report en fonctionnement (R002)

Pour : 11+ 04 pouvoirs

Abstention : 00

contre : 00

10. Budget primitif 2025 – lotissement Vitalmerle

Vu le projet de budget primitif 2025 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

➤ **Approuve** le budget primitif 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RAR 2024	0.00 €
	Nouvelles dépenses 2025	469 477.80 €
	BP 2025	469 477.80 €
RECETTES	RAR 2024	0.00 €
	Nouvelles recettes 2025	469 477.80 €
	BP 2025	469 477.80 €

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RAR 2024	€
	Nouvelles dépenses 2025	432 295.26 €
	Déficit 2024	€
	BP 2025	432 295.26 €
RECETTES	RAR 2024	214 249.46 €
	Nouvelles recettes 2025	801 213.00 €
	BP 2025	432 295.26 €

Pour : 11+ 04 pouvoirs

Abstention : 00

contre : 00

11. Décision prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

DIA 33438 25 A0003

- Bien : Maison de 95m² sur un terrain de 814 m²
- Adresse : 7, lot du Noyer 33490 SAINT-MAIXANT (parcelle AL n° 06).
- Prix : 217 500.00 €.

DIA 33438 25 A0004

- Bien : Terrain de 702 m²
- Adresse : 7, lot LES Bergeronnettes 33490 SAINT-MAIXANT (parcelle AK n° 225).
- Prix : 62 000.00 €.

12. Convention de servitude avec le SDEEG parcelle AB n° 32

Monsieur le Maire indique que les travaux réalisés par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIES ET ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE au lieudit « Route de Gascogne parcelle AB N° 32 » ont occasionnés l'implantation de quatre coffrets + remontées de câbles, le passage d'une ligne souterraine sur la parcelle cadastrée section AB n°32 appartenant à la Commune.

Procès-verbal valant compte rendu - Conseil Municipal du 15 avril 2025

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée afin de signer l'acte authentique en la forme administrative correspondant à la servitude accordée au SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIES ET ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique en la forme administrative régularisant la servitude accordée au SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIES ET ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE.

13. Chemin rural 3 rue Larrieu – échange terrain avec la commune

Le chemin rural cadastré n°10 d'une surface de m, traverse la propriété de M. NOEL, et l'enclave de manière significative, ce qui nuit à son exploitation et à la libre jouissance de la propriété.

M. NOEL a proposé un échange avec une portion de terrain lui appartenant, cadastré B n° 260 et B n° 1374 et permettant de rétablir la continuité du chemin rural tout en désenclavant sa propriété.

Monsieur le Maire précise qu'une enquête publique devra être réalisée conformément aux dispositions de l'article L.161-10 du code rural.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **DECIDE** :

- **D'ACCEPTER** l'échange du chemin rural cadastré n° 10, contra les parcelles B n° 260 et B n° 1374, conformément au plan d'échange annexé à la présente délibération.
- **DE CONSTATER** que les frais de bornage relatifs à cet échange seront à la charge du demandeur.
- **DE PROCEDER** à l'enquête publique
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 10 + 04 pouvoirs

Abstention : 01

contre : 00

14. Communication du Maire

12.03 – Conseil syndical SICTOM

13.03 – GAL (Fonds Européens)

14.03 - SGM M. DUBLANC (Projet transport à la demande)

17.03 – Conseil Syndical Pôle territorial

18.03 – Ressources humaines mairie + remise cadeau enfant Gochen

19.03 – 1^{ère} réunion subventions

20.03 – CDC Plan vélo (Nœud D 1113 véloroute du bas)

21.03 – Projection école – sortie Pyrénées

26.03 – SICTOM vote budget

27.03 – CDC CLECT

27.03 – Conseil d'école

01.04 – Conférence Maires Pian sur Garonne

08.04 – Conseil Communautaire

09.04 – 2^{ème} réunion subventions

10.04 – CCAS budget

11.04 – Visite trigironde

14.04 – CDC lancement élaboration du PICS

Démarches en cours : rénovation logement 80 route de Gascogne (plombier, électricien, peinture, régie)

Procès-verbal valant compte rendu - Conseil Municipal du 15 avril 2025

15. Rapport des commissions

16. Rapport des délégués

Voir document : rapport commission des gens du voyage du 20 mai 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

**Le Maire,
M. Alain BERNADET**

**Le Secrétaire de séance
Mme Patricia ARQUEY**

